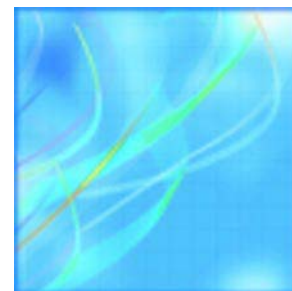


Document de recherche

**Série de documents de recherche sur les dépenses
des ménages**

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2007



Division de la statistique du revenu

Téléphone : 613-951-7355



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 62F0026M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division de la statistique du revenu

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2007

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2008

N° 62F0026M au catalogue, n° 1

ISSN 1708-8887

ISBN 978-1-100-90514-3

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 62F0026M).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Informations pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Table des matières

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2007

1	Introduction	4
2	Méthodologie de l'enquête	5
3	La qualité des données	7
4	Définitions	11
5	La relation entre les estimations des dépenses de l'Enquête sur les dépenses des ménages et celles du Système de comptabilité nationale	25
6	Comment utiliser les tableaux de données sur les dépenses	26
7	Produits et services connexes	30

Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2007

1 Introduction

Ce guide présente de l'information qui intéresse les utilisateurs des données provenant de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2007. Il comporte des définitions de termes et variables de l'enquête, ainsi que des descriptions de la méthodologie d'enquête, de la qualité des données et du contenu des tableaux de données normalisées. Il renferme également une section décrivant les diverses statistiques susceptibles d'être tirées des données sur les dépenses (part du budget, part du marché, agrégat de dépenses, etc.).

Les interviews de l'enquête ont été réalisées de janvier à mars 2007. Des renseignements ont été recueillis sur les habitudes de dépenses, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager des ménages canadiens pendant la période de référence. Il s'agit des ménages privés des dix provinces et des trois territoires. En vue d'alléger le fardeau de réponse des ménages septentrionaux, on tient l'enquête dans le Nord tous les deux ans seulement depuis 1999.

Les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2007 ont été recueillies à l'aide d'une méthode similaire à celle qui a été employée pour l'EDM de 2006. Les données se sont faites par interviews sur place à l'aide de questionnaires électroniques et d'ordinateurs portatifs (il s'agit du système d'interviews sur place assistées par ordinateur ou IPAO) par opposition aux questionnaires papier utilisés pour l'EDM de 2005 et les enquêtes précédentes.

Pour l'EDM de 2007, la date de référence est celle de l'interview dans le cas de la composition du ménage, du mode d'occupation et des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager. Les données sur les dépenses sont recueillies à l'égard de l'année de référence pour tous les membres du ménage à la date de l'interview. Par souci de comparabilité, les données de 1997 à 2005 seront révisées de façon à inclure également les ménages pour l'année entière et les ménages pour une partie de l'année.

Par ailleurs, des vérifications automatiques intégrées au questionnaire électronique ont remplacé, pour l'année de référence 2006, les contrôles d'équilibre et les vérifications dans les bureaux régionaux qui se faisaient auparavant. Pour l'année de référence 2007, les vérifications de contrôle d'équilibre ont été rétablies.

L'Enquête sur les dépenses des ménages (menée pour la première fois au cours de l'année de référence de 1997) comprend la majeure partie du contenu de l'Enquête sur les dépenses des familles et l'Enquête sur l'équipement ménager. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la transition de ces enquêtes à l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez communiquer avec les Services aux clients (613-951-7355; 1-888-297-7355; revenu@statcan.gc.ca), Division de la statistique du revenu.

On peut aussi se procurer des tableaux personnalisés, y compris des tableaux de données révisées des années d'enquête antérieures, au prix coûtant sous réserve de la qualité des données et des contraintes en matière de confidentialité.

2 Méthodologie de l'enquête

2.1 L'univers de l'enquête

L'Enquête sur les dépenses des ménages de 2007 a été effectuée dans les ménages privés des 10 provinces et les trois territoires¹ du Canada.

Les groupes suivants ont été exclus de l'enquête :

- les personnes qui vivent dans les réserves indiennes et les terres de la couronne (à l'exception des Territoires);
- les représentants officiels de pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires; et
- les personnes qui vivent à plein temps dans les institutions : par exemple, les détenus des pénitenciers et les malades chroniques qui vivent dans des hôpitaux et dans des établissements de soins de longue durée.

L'enquête englobe environ 98 % de la population des 10 provinces et les trois territoires.

Comme pour l'enquête de 2006, on a recueilli les données sur les dépenses de l'année entière pour tous les membres du ménage à la date de l'interview, y compris les personnes qui se sont jointes au ménage en 2007 ou 2008, et indépendamment du fait qu'il ait existé un ménage par le passé ou que la personne ait vécu seule. Les données ne décrivent pas les personnes qui ont quitté le ménage en 2007 ou 2008.

Une grande différence entre la méthodologie de l'EDM 2006-2007 et celle qui l'a précédée est qu'on a écarté la distinction entre les ménages et leurs membres en occupation toute l'année et une partie de l'année.

Les personnes qui vivaient temporairement loin de leur famille (pour fréquenter l'université, par exemple) sont incluses dans le ménage pour ne pas être comptées en double.

2.2 Contenu de l'enquête et période de référence

Des renseignements détaillés au sujet des dépenses des ménages pour les produits et services de consommation, les variations de l'actif, les hypothèques et d'autres prêts, et le revenu annuel ont été recueillis. Ces renseignements furent recueillis pour l'année civile 2007 (l'année de référence de l'enquête).

Nous avons aussi recueilli des renseignements sur les caractéristiques des logements (p. ex., le type et l'âge de l'appareil de chauffage) et de l'équipement ménager (p. ex., les appareils ménagers, le matériel de communication et les véhicules). Pour ces données, la date de référence est celle de l'interview.

Comme l'Enquête sur les dépenses des ménages est conçue principalement pour donner des renseignements détaillés sur les dépenses autres que les dépenses d'alimentation, seule une estimation globale de ces dépenses est indiquée. Des renseignements détaillés sur les dépenses d'alimentation sont tirés de l'Enquête sur les dépenses alimentaires, qui a eu lieu la dernière fois en 2001. En février 2003, les résultats ont été publiés dans **Dépenses alimentaires au Canada, 2001**, n° 62-554-X au catalogue.

2.3 L'échantillon

La taille de l'échantillon pour l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2007 a été de 21 407 ménages admissibles.

1. Dans le but de réduire le fardeau de réponse pour les ménages du Nord, l'Enquête sur les dépenses des ménages est menée dans le Nord seulement pour les années de référence impaires, à partir de 1999.

L'échantillon régulier de l'EDM a été stratifié à plusieurs degrés choisis à partir de la base de sondage de l'Enquête sur la population active (EPA). La sélection de l'échantillon s'est faite en deux étapes : la sélection de grappes (petites aires géographiques) de la base de sondage de l'EPA et la sélection de logements dans les grappes clusters. La base de sondage actuelle de l'EDM utilise principalement la géographie du Recensement de 2001 et les chiffres démographiques du Recensement de 2001².

2.4 Collecte des données

L'Enquête sur les dépenses des ménages de 2007 a été menée de janvier à mars 2008. La collecte des données s'est faite en mode IPAO (interview sur place assistée par ordinateur) et sur ordinateur portable. Un exemplaire de ce questionnaire est disponible sur le site Web de Statistique Canada.

2.5 Traitement des données et contrôle de la qualité

À cause du passage à un questionnaire électronique IPAO, on a dû modifier les mesures de traitement des données et de contrôle de la qualité.

Pour l'EDM de 2007, comme pour l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2006, les intervieweurs ont saisi les réponses sur ordinateur portable et procédé à une première vérification simultanément. À titre d'exemple, les contrôles d'intervalle, qui présentaient des minimums et des maximums pour certains achats, ont joué si l'intervieweur entrait un montant inusité. D'autres vérifications visaient les réponses incohérentes si, par exemple, le ménage occupait son logement en location, mais qu'aucun loyer n'était payé. En plus des contrôles automatiques intégrés au questionnaire électronique, un contrôle d'équilibre comparant les revenus totaux, les dépenses et les changements concernant l'actif et le passif a été effectué par l'intervieweur et a tenu lieu de contrôle de la qualité des données.

L'étape suivante consistait à vérifier au bureau central s'il n'y avait pas d'incohérences ou de valeurs saugrenues ou excessives et on a corrigé les réponses non valides.

Si un ménage indiquait des dépenses sans en préciser le montant, on remplaçait les réponses manquantes par la méthode d'imputation du plus proche voisin. Le Système canadien de contrôle et d'imputation du recensement (SCANCIR) de Statistique Canada a été utilisé pour insérer des valeurs à partir d'enregistrements donneurs ayant des caractéristiques similaires. Le choix des caractéristiques s'est effectué en fonction de chaque variable. Par exemple, le revenu total a été utilisé pour la plupart des variables. Le type de logement, la taille du ménage et la province ont également été fréquemment utilisés.

Pour l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2007, la totalisation a été effectuée par un système PC/client-serveur. Ce système fournit des outils (capacités d'interrogation, de recherche et de visualisation) pour déceler les erreurs systématiques.

2.6 Pondération, repondération et révision historique de l'Enquête sur les dépenses des ménages en fonction du recensement

L'utilisateur devrait noter que les estimations ont été révisées pour les années de référence EDM de 1997 à 2003. Les révisions ont été publiées en décembre 2006 avec les résultats de la reprise 2005 de cette enquête.

L'estimation de caractéristiques démographiques à partir d'une enquête par sondage est fondée sur le postulat que chaque ménage échantillonné, outre lui-même, représente un certain nombre d'autres ménages. Ce nombre est désigné sous le nom de poids d'enquête de l'échantillon. Afin de rehausser la représentativité de l'échantillon, le poids est rajusté pour que les estimations découlant de l'échantillon s'accordent avec les chiffres de population,

2. Consulter la publication *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada*, Statistique Canada, n° 71 526-X au catalogue, pour obtenir une description détaillée de la base de sondage de l'Enquête sur la population active.

ou repères, provenant d'autres sources d'information indépendantes réputées fiables. Cette opération est appelée étalonnage des poids.

Dans le cas de l'EDM, l'étalonnage est effectué à l'aide de deux sources. La première, soit le Recensement de la population, fournit des repères démographiques. De 1997 à 2003, l'EDM s'est appuyée sur des repères provenant du Recensement de 1996. Depuis l'année de référence 2004, on prend des poids qui tiennent compte des nouvelles projections démographiques du Recensement de 2001. Pour qu'il soit possible de comparer ces estimations dans le temps, on a dû repondérer toutes les reprises antérieures de l'EDM à l'aide des nouvelles données du Recensement de 2001.

La seconde source d'information utilisée pour rajuster les poids de l'EDM se rapporte aux données T4 de l'Agence du revenu du Canada, qui permettent de faire en sorte que la distribution estimative calculée des personnes gagnant un revenu dans le cadre de l'enquête concorde avec celle observée dans la population canadienne.

La stratégie d'étalonnage actuellement employée est la suivante :

- Âge
 - à l'échelon provincial, on compte 8 groupes d'âge à titre de contrôle (0 à 6, 7 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64 et 65 et plus);
 - au niveau des RMR, il y en a deux (0 à 17 et 18 et plus).
- Il y a aussi trois catégories de taille du ménage (une, deux et trois personnes et plus).
- On rajuste en fonction des T4 les valeurs de pondération de la population dans le cas du revenu sous forme de salaires et traitements (0 au 25^e, 25^e au 50^e, 50^e au 65^e, 65^e au 75^e, 75^e au 95^e et 95^e au 100^e percentiles).

À cause de leur plus petite population, on a utilisé seulement deux groupes d'âge pour les trois territoires du Nord : le nombre de personnes de moins de 18 ans et le nombre de personnes de 18 ans et plus. Les poids sont aussi calibrés aux totaux du nombre de ménages d'une seule personne, de deux personnes et de ménages de trois personnes ou plus. Avant la repondération historique, la stratégie d'étalonnage variait légèrement entre les territoires et entre les années d'enquêtes. L'étalonnage du Nord est maintenant uniforme parmi les trois territoires et dans le temps.

On a appliqué les valeurs de pondération et la stratégie d'étalonnage de l'EDM pour l'année 1997 et les années suivantes et les estimations des dépenses des ménages sont donc révisées pour toutes les années jusqu'en 2003. Les utilisateurs de ces données doivent se garder d'établir des comparaisons en utilisant des données repondérées.

3 La qualité des données

3.1 Erreurs d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population uniquement. L'importance de l'erreur d'échantillonnage est fonction du plan de sondage, de la variabilité des données et de la taille de l'échantillon. De plus, pour un plan d'échantillonnage donné, on obtiendra des erreurs d'échantillonnage différentes en utilisant différentes méthodes d'estimation.

Le plan retenu pour l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2007 était un échantillonnage stratifié à plusieurs degrés. Dans un échantillonnage à plusieurs degrés, les erreurs d'échantillonnage sont normalement plus importantes que dans un échantillonnage aléatoire simple de même taille. Toutefois, les avantages sur le plan opérationnel l'emportent sur cet inconvénient, et le fait que l'échantillon soit aussi stratifié améliore la précision des estimations.

La variabilité des données est la différence entre les unités de la population par rapport aux dépenses pour un article ou la présence d'une caractéristique spécifique du logement ou d'une pièce d'équipement ménager. En général,

plus ces différences sont grandes, plus l'erreur d'échantillonnage de cet article est élevée. Également, plus la taille de l'échantillon est grande, plus l'erreur d'échantillonnage est faible.

3.1.1 Erreur type et coefficient de variation

Une mesure courante de l'erreur d'échantillonnage est l'erreur type (ET). L'erreur type est le degré de variation que l'on observe dans les estimations par suite du choix d'un échantillon particulier plutôt qu'un autre. Il a été démontré que la « vraie » valeur de la caractéristique d'intérêt se situe à l'intérieur de l'intervalle de ± 1 erreur type de l'estimation pour 68 % de tous les échantillons, et de ± 2 erreurs types de l'estimation pour 95 % de tous les échantillons.

Le coefficient de variation (CV) est l'erreur type exprimée en tant que pourcentage de l'estimation. Il est utilisé pour indiquer le degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si l'estimation du nombre de ménages pour une caractéristique du logement donnée est de 10 000 ménages, et que le CV correspondant est de 5 %, la vraie valeur se situe entre 9 500 et 10 500 ménages, 68 % du temps, et entre 9 000 et 11 000 ménages, 95 % du temps.

Les erreurs types pour l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2007 ont été estimées selon la méthode du « bootstrap ». Cette méthode permet l'estimation de la variance de statistiques non lisses comme les quantiles. Pour plus de renseignements sur les erreurs types et les coefficients de variation, voir la publication de Statistique Canada, intitulée **Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada**, n° 71-526-X au catalogue.

3.1.2 Suppression de données

Pour des raisons de fiabilité, les données pour lesquelles les coefficients de variation (CV) ont été estimés à plus de 33 % devraient être supprimées. Puisque les CV ne sont pas calculés pour toutes les estimations, la suppression de données pour l'Enquête sur les dépenses des ménages a été fondée sur la relation entre le CV et le nombre de ménages qui déclaraient des dépenses pour un article. L'analyse d'enquêtes antérieures indique que les CV atteignent habituellement ce niveau lorsque le nombre de ménages qui déclarent un article chute à environ 30. Par conséquent, on a supprimé les dépenses moyennes des ménages et le pourcentage de ménages déclarants pour les articles déclarés par moins de 30 ménages.

Toutefois, les données relatives aux articles supprimés sont incluses dans les variables sommaires. Par exemple, les dépenses pour une catégorie particulière d'habillement pourraient être supprimées, mais ce montant fait partie de l'estimation des dépenses totales au titre de l'habillement.

3.2 Erreur non due à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il est difficile, en raison de certains facteurs, d'obtenir des réponses exactes et de faire en sorte que ces réponses restent exactes à toutes les étapes du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On peut dégager quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, les erreurs de réponse, les erreurs de non-réponse et les erreurs de traitement.

3.2.1 Erreur de couverture

Les erreurs de couverture découlent d'une représentation inadéquate de la population observée. Ces erreurs peuvent survenir au cours de l'établissement du plan d'échantillonnage ou du tirage de l'échantillon, ou encore pendant la collecte ou le traitement des données.

3.2.2 Erreur de réponse

Les erreurs de réponse peuvent être attribuables à divers facteurs comme l'ambiguïté du questionnaire, une mauvaise interprétation des questions par les intervieweurs ou les répondants ou la déclaration de données inexacts par les répondants.

Plusieurs caractéristiques de l'enquête aident les répondants à se rappeler leurs dépenses de la façon la plus exacte possible. Premièrement, la période de l'enquête est l'année civile, car dans l'esprit des gens elle est probablement définie plus clairement que toute autre période de longueur semblable. Deuxièmement, les dépenses alimentaires peuvent être estimées comme étant des dépenses hebdomadaires ou mensuelles, selon les habitudes du répondant. Troisièmement, les dépenses pour de petits articles achetés à intervalles réguliers sont normalement estimées en fonction du montant et de la fréquence de l'achat. Les achats de gros articles (p. ex. une automobile) sont assez faciles à se rappeler, tout comme les dépenses au titre du loyer, des taxes foncières, et des versements mensuels pour emprunts hypothécaires. Toutefois, même dans le cas de ces articles, l'exactitude des données dépend de la capacité du répondant à se rappeler et de sa volonté à consulter des dossiers.

Dans l'Enquête sur les dépenses des ménages, on calcule la différence entre les entrées et les sorties d'argent afin de vérifier la justesse des souvenirs des répondants. Cet important outil de contrôle de la qualité permet d'équilibrer les entrées (revenus et autres sommes reçues par le ménage) et les sorties d'argent (dépenses totales plus la variable flux monétaires — actifs, prêts et autres dettes) pour chaque questionnaire. Si la différence est supérieure à 30 % des entrées ou des sorties d'argent, selon la somme la plus élevée des deux, on considère que l'enregistrement est inutilisable, et il ne sera pas utilisé.

En 2007, afin de réduire le fardeau de réponse, de nouvelles questions de sélection ont été ajoutées à certaines catégories du questionnaire. Les réponses possibles à ces questions étaient « oui » ou « non », lorsque la réponse était négative, l'intervieweur sautait le reste de la question et passait à la question suivante. Ainsi, il y avait un gain de temps et l'interview était plus courte.

L'ajout des questions de sélection n'a pas eu d'incidence sur le pourcentage de déclaration de certaines catégories. Nous avons cependant noté un pourcentage plus bas que prévu pour quelques catégories et par conséquent des moyennes légèrement plus basses pour certains éléments de ces catégories. Ces questions de sélection seront modifiées pour l'EDM de 2008. Voici une liste des catégories pour lesquelles les questions de sélection ont pu influencer sur le taux de réponse :

- Appareils de cuisson et de cuisine;
- Fours à micro-ondes;
- Machines à coudre, aspirateurs;
- Outils et matériel de maison et d'atelier;
- Autres outils et matériel d'entretien de pelouses, de jardinage et de déneigement;
- Utilisation d'installations récréatives;
- Cartes géographiques, partitions de musique et autres imprimés;
- Éducation (fournitures, manuels scolaires, manuels d'études postsecondaires, frais de scolarité et autres services éducatifs);
- Jeux de hasard.

3.2.3 Erreur de non-réponse

Les erreurs de non-réponse sont présentes dans toutes les enquêtes-échantillons puisque l'information complète n'est pas fournie par tous les répondants potentiels.

Une non-réponse totale est enregistrée dans le cas où l'intervieweur se trouve devant l'impossibilité de contacter le répondant, lorsqu' aucun membre du ménage n'est capable de fournir l'information recherchée, ou que le répondant refuse de participer à l'enquête. S'il s'agit d'une non-réponse totale, on ajuste le poids de base des ménages répondants afin de compenser pour les ménages qui n'ont pas répondu. Pour l'Enquête des dépenses des ménages de 2007, le taux global de réponse est 65.1%. Consulter le « Tableau 1 » pour le taux de réponse par province.

Dans la plupart des cas, on se trouve devant une non-réponse partielle à l'enquête lorsque le répondant ne comprend pas la question ou l'interprète mal, refuse d'y répondre, ou encore n'arrive pas à se souvenir des renseignements demandés. Ce type de non-réponse partielle est compensé en imputant les valeurs manquantes.

L'importance de cette erreur due à la non-réponse est inconnue mais de façon générale cette erreur n'est pas négligeable lorsqu'un groupe de personnes possèdent certaines caractéristiques communes refusent de participer à l'enquête et que ces caractéristiques exercent un effet déterminant sur les résultats de l'enquête.

Tableau explicatif 1
Taux de réponse, 2007

	Ménages admissibles ¹	Non contactés	Ayant refusé de participer	Inutilisables ²	Utilisables	Taux de réponse ³
	nombre					pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	1 776	198	278	49	1 251	70,4
Île-du-Prince-Édouard	890	94	192	14	590	66,3
Nouvelle-Écosse	1 966	311	394	68	1 193	60,7
Nouveau-Brunswick	1 783	194	250	98	1 241	69,6
Québec	2 621	297	584	57	1 683	64,2
Ontario	3 110	489	758	119	1 744	56,1
Manitoba	1 960	198	369	71	1 322	67,4
Saskatchewan	1 901	108	375	91	1 327	69,8
Alberta	2 011	244	342	107	1 318	65,5
Colombie-Britannique	2 359	234	473	88	1 564	66,3
Yukon	410	86	53	1	270	65,9
Territoires du Nord-Ouest	400	100	31	5	264	66,0
Nunavut	220	34	10	3	173	78,6
Canada	21 407	2 587	4 109	771	13 940	65,1

1. Il n'y a plus aucune distinction entre les ménages constitués toute l'année et une partie de l'année.
2. Rejetées à l'étape de vérification.
3. Utilisables/ménages admissibles x 100

3.2.4 Erreur de traitement

Les erreurs de traitement surviennent lors du traitement des données, c'est-à-dire durant la saisie, la vérification, la pondération et la totalisation. Consulter la section « Traitement des données et contrôle de la qualité » pour obtenir une description des moyens utilisés pour réduire l'erreur de traitement.

3.3 Effet des valeurs extrêmes

Dans tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes au sein de l'échantillon peut avoir une influence sur les estimations. Ces valeurs extrêmes sont plus susceptibles d'être rencontrées au sein des populations affichant une répartition asymétrique positive. Or, de par sa nature même, l'Enquête sur les dépenses des ménages se prête à l'apparition de telles valeurs extrêmes. La présence de ces valeurs influe fortement sur les estimations de totaux, de moyennes et d'erreurs types.

3.4 Comparabilité dans le temps

Menée depuis 1997, l'Enquête sur les dépenses des ménages tente de reprendre une bonne part du contenu de l'Enquête sur les dépenses des familles ainsi que du contenu de l'Enquête sur l'équipement ménager. De nombreuses variables provenant de ces enquêtes sont comparables à celles de l'Enquête des dépenses des ménages. Avant d'établir des comparaisons, on doit cependant tenir compte de certaines différences reliées à la méthodologie, à la qualité des données et aux définitions.

Pour plus d'information, veuillez vous référer à la **Note aux anciens utilisateurs de données provenant de l'Enquête sur les dépenses des familles** et la **Note aux anciens utilisateurs de données provenant de**

l'Enquête sur l'équipement ménager n° 62F0026M au catalogue. Ces deux documents sont disponibles gratuitement, sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca).

Les données historiques des Enquêtes sur les dépenses des ménages de 1997 à 2003 ont été pondérées de nouveau au moyen de la méthode de pondération décrite à la section Pondération. Les comparaisons historiques entre les données de ces enquêtes et les données des dernières années de l'Enquête sur les dépenses des ménages devraient, en général, se faire à partir de données repondérées, même si les différences entre les estimations de l'enquête établies au moyen de l'ancienne méthode et de la nouvelle méthode semblent être minimales au niveau sommaire. Cependant, certaines populations ou variables sont susceptibles d'être plus fortement touchées que d'autres.

Débutant avec l'Enquête sur les dépenses des ménages de 1997, on a retranché des dépenses d'entretien, réparations et modifications payés par le locataire et des primes d'assurances des locataires le montant correspondant au pourcentage du loyer attribué à des fins commerciales. Ceci peut avoir un effet sur toutes comparaisons aux données antérieures.

Pour l'année de référence de 2001 et 2005, on a ajouté des questions supplémentaires pour que les données de l'enquête puissent servir à la pondération de l'Indice des prix à la consommation. Ce changement peut nuire aux comparaisons historiques à l'égard de certaines variables. Par exemple, en 2001 et 2005, on a ajouté des questions à la rubrique « Produits de soins personnels » afin de recueillir des renseignements additionnels sur les produits de soins pour les cheveux, le maquillage, les parfums, les désodorisants et les produits pour l'hygiène buccale. Ainsi, il se peut que les répondants aient donné des renseignements plus précis et la hausse relative à l'estimation pour les dépenses en Produits de soins personnels en ces années peut avoir été attribué à la capacité accrue qu'ont les répondants de se souvenir de certains détails. L'effet des questions supplémentaires sur les estimations est difficile à quantifier. Cependant, en 2002 lorsque les questions additionnelles ont été enlevées, l'estimation pour les dépenses en soins personnels a diminué de nouveau. Pour l'EDM de 2006 et des années ultérieures, on a conservé les questions supplémentaires de 2005.

La section du questionnaire qui couvre les « Réparations et améliorations aux logements appartenant à l'occupant » a fait l'objet d'une importante révision en 2004. De 1997 à 2003, cette section a eu trois grandes questions : « Ajouts, rénovations et autres modifications » ; « Remplacement ou nouvelle installation d'équipement, appareils et accessoires encastrés » ; « Réparations et entretien ». À partir de 2004, l'Enquête sur les dépenses des ménages comporte quatorze questions détaillées et deux colonnes, donnant ainsi aux répondants la possibilité de répartir les coûts pour chaque question entre « Réparations et entretien » et « Améliorations et modifications ».

À compter de l'EDM 2006, on a remplacé le questionnaire papier par un questionnaire électronique en mode IPAO (interviews sur place assistées par ordinateur). La description des membres du ménage, des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager vise la date de l'interview au lieu du 31 décembre comme auparavant. On recueille des données sur les dépenses des ménages pour l'année de référence entière et tous les membres à la date de l'interview, écartant ainsi la distinction entre les ménages et leurs membres en occupation toute l'année et une partie de l'année. Par souci de comparabilité, comme les tableaux de CANSIM antérieurs à 2006 étaient fondés sur les ménages pour l'année entière seulement, les données de 1997 à 2005 seront révisées de façon à inclure les ménages pour l'année entière et les ménages pour une partie de l'année.

4 Définitions

4.1 Notions générales

4.1.1 Univers de l'enquête

L'enquête sur les dépenses des ménages de 2007 comprend deux années de référence et, par conséquent, deux univers d'enquête. Les données sur les dépenses sont recueillies pour l'année civile 2007. On réunit les données sur les membres du ménage, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager à la date de l'interview de janvier à mars 2008.

4.1.2 Ménage

Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés. Depuis l'année de référence 2006, on ne fait plus la distinction entre occupation toute l'année et occupation une partie de l'année.

4.1.3 Membre du ménage

Membre du ménage à la date de l'interview.

4.1.4 Personne de référence

Le membre du ménage qui est interviewé choisit le membre du ménage qui doit figurer à titre de personne de référence après avoir entendu la définition suivante : « La personne de référence du ménage est le membre du ménage qui en est le principal soutien financier (p. ex. la personne qui paie le loyer, les versements hypothécaires, les taxes foncières et l'électricité). Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme. Si tous les membres se partagent la tâche à parts égales, n'importe quel membre peut-être inscrit comme personne de référence du ménage. » La personne de référence du ménage doit être membre du ménage à la date de l'interview.

4.1.5 Dépenses remboursées

Sont exclues des tableaux (p. ex. les dépenses relatives au travail ou les dépenses remboursées par l'assurance).

4.1.6 Dépenses attribuables à une entreprise

Sont exclues des tableaux.

4.1.7 Dépenses négatives

Certaines valeurs (vente distincte d'automobiles et de camions, gains de jeux de hasard et remboursements d'impôt) sont indiquées dans les tableaux de données comme des « dépenses négatives » puisqu'elles constituent une rentrée d'argent dans le ménage plutôt qu'une sortie.

4.1.8 Dépenses recueillies

À quelques exceptions mineures, l'enquête comprend les dépenses pour tous les produits et services **reçus** en 2007, qu'ils aient été payés avant ou après 2007 (p. ex. par versements échelonnés).

4.1.9 Taxes incluses

Toutes les dépenses comprennent la taxe sur les produits et services, les taxes de vente au détail provinciales, les pourboires, les droits de douane et tous les autres prélèvements ou taxes.

4.1.10 Cadeaux

Toute dépense peut inclure les cadeaux faits à des personnes à l'extérieur du ménage. Seule la valeur des dons de vêtements est déclarée séparément, en plus d'être incluse dans le sommaire de la catégorie habillement. Voir également la définition de « Cadeaux en argent et contributions ».

4.1.11 Règlement d'assurance

Lorsqu'un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer un bien, l'enquête n'indique que la franchise payée pour l'article.

4.1.12 Échange

Lorsqu'un bien échangé sert à réduire le prix de l'article, le plus souvent un véhicule, le montant de la dépense est le coût total après l'échange. Les transactions immobilières font exception.

4.2 Caractéristiques des ménages

4.2.1 Présentées dans le même ordre que dans les tableaux de données

Nombre de ménages utilisés pour l'estimation des données, ce qui comprend le nombre de ménages échantillonnés, moins les logements vacants, les ménages inadmissibles, les ménages que les intervieweurs n'ont pu contacter, les ménages qui ont refusé d'être interviewés et les ménages dont le questionnaire n'a pas été accepté au moment de la révision.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les données sont comparées d'une année à l'autre puisque les changements pourraient ne pas être significatifs du point de vue statistique. Afin de déterminer si un changement est significatif du point de vue statistique, veuillez vous référer à la section « La qualité des données », dans le Guide de l'utilisateur, qui comprend des renseignements sur l'erreur d'échantillonnage ainsi que les coefficients de variation et sur la façon de les utiliser. L'information au sujet de l'erreur d'échantillonnage ainsi que les coefficients de variation et sur la façon de les utiliser sont disponibles dans ce guide. Les estimations provenant de petits sous-groupes (comme certaines régions métropolitaines) où la taille de l'échantillon est inférieure à 200 doivent être utilisées avec grande prudence.

4.2.2 Nombre estimatif de ménages

Le nombre estimatif (pondéré) de ménages privés le 31 décembre de l'année de référence. Voir « Ménage » sous Notions générales.

4.2.3 Taille moyenne du ménage

Le nombre moyen de personnes dans le ménage. Dans ce contexte, la taille du ménage est le nombre de ses membres à la date de l'interview.

4.2.4 Revenu moyen du ménage avant impôt

Comprend le revenu total que le ménage a reçu au cours de l'année de référence, le revenu provenant de salaires et traitements, le revenu provenant d'un travail autonome, les montants nets de loyer, les intérêts et les dividendes, toutes les pensions, les indemnités d'accident du travail et les prestations d'assurance-emploi, les suppléments d'aide sociale et du revenu, les prestations fiscales pour enfants, les crédits de la taxe sur les produits et services, les crédits de taxe de vente harmonisée, les crédits d'impôt provinciaux et divers encaissements de revenus réguliers.

4.2.5 Autres entrées d'argent

S'entend des autres entrées qui ne sont pas incluses dans le revenu telles que les cadeaux monétaires ou les héritages en espèces et les règlements d'assurance-vie. Les gains provenant des jeux de hasard sont également inclus s'ils excèdent le montant dépensé en jeux de hasard.

4.2.6 Flux monétaire—biens, prêts, et autres dettes

Les variations nettes au cours de l'année de référence (année civile 2007) dans les soldes bancaires, l'argent disponible; la somme due au ménage; la somme due par le ménage; l'achat et la vente d'actions et d'obligations, la propriété personnel et l'immobilier; les dépenses sur les améliorations et les modifications de la maison; et les cotisations et retraits aux régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Une variable semblable était appelée Différence nette moyenne entre les entrées et les sorties d'argent dans l'Enquête sur les dépenses des familles menée pour la dernière fois en 1996. Pour une description complète des différences entre les deux variables, voir la **Note destinée aux anciens utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses des familles** n° 62F0026M au catalogue) disponible gratuitement sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca).

4.2.7 Pourcentage propriétaires du logement (à la date de l'interview)

Le pourcentage des ménages vivant dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date de l'interview.

4.2.8 Âge moyen de la personne de référence

Dans le cas de cet indicateur général de l'âge pour le ménage, on prend l'année de référence, moins l'année de naissance de la personne de référence. Avant 1996, l'âge du mari était utilisé pour les ménages composés d'un couple et l'âge de la personne de référence pour tous les autres ménages. Voir « Personne de référence » sous Notions générales.

4.3 Certaines dépenses des ménages

4.3.1 Présentées dans le même ordre que dans les tableaux de données

voit ici l'ensemble des dépenses pour l'année de référence.

4.3.2 Dépense totale

Inclut la consommation courante totale, les impôts personnels, les paiements d'assurance individuelle et cotisations de retraite, et dons et contributions.

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare les dépenses totales aux dépenses totales de 1996 ou avant. Voir la **Note destinée aux anciens utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses des familles** (n° 62F0026M au catalogue) disponible gratuitement sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca).

4.3.3 Consommation courante totale

Les dépenses faites pendant l'année de l'enquête pour l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, les articles et accessoires d'ameublement, l'habillement, le transport, les soins de santé, les soins personnels, les loisirs, le matériel de lecture, l'éducation, les produits du tabac et les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, et un groupe divers d'articles.

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare la consommation courante totale à la consommation courante totale de 1996 ou avant. Avant 1997, les dépenses pour des dons n'étaient pas incluses dans la consommation courante totale. Depuis 1997, ces dépenses sont indiquées dans la catégorie de dépense appropriée et, par conséquent, elles contribuent à la consommation courante totale. Voir également « Logement » et « Dépenses diverses ».

4.3.4 Aliments achetés au magasin

Les « magasins » comprennent aussi les fournisseurs d'aliments congelés, les marchés et les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements sans service.

4.3.5 Aliments achetés au restaurant

On entend par « restaurants » les comptoirs de rafraîchissements, les casse-croûte, les machines distributrices, les cantines mobiles, les pourvoyeurs et les chariots-cantines.

4.3.6 Logement

Les dépenses pour le logement principal (possédé ou loué) et pour tout autre logement, comme les maisons de villégiature ou l'hébergement pendant les voyages.

Les dépenses pour le logement principal possédé incluent les versements hypothécaires réguliers, s'il y a lieu. Cette définition du logement diffère de celle de l'Enquête sur les dépenses des familles, menée pour la dernière fois en 1996. Voir précisément la **Note destinée aux anciens utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses des familles** (n° 62F0026M au catalogue) disponible gratuitement sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca).

4.3.7 Loyer

Les dépenses nettes du ménage pour le loyer après redressement pour les remises et pour l'utilisation du logement à des fins commerciales. Il n'y a aucun redressement s'il y a sous-location partielle à des personnes qui ne sont pas membres du ménage. Les encaissements tirés de cette activité font partie du revenu du ménage.

4.3.8 Assurance des locataires/Assurance des propriétaires

Les primes versées en 2007 pour les polices d'assurance-incendie et d'assurance générale. Les primes portant sur une période dépassant l'année de l'enquête n'ont pas été calculées au prorata.

4.3.9 Réparations et entretien (logement appartenant à l'occupant)

Les dépenses pour les coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux pour tous les types de travaux d'entretien et de réparations. Cette variable inclut les dépenses pour l'entretien et les réparations de l'équipement, des appareils et des accessoires encastrés. L'argent dépensé pour les modifications et les améliorations est considéré comme contribuant à une augmentation de l'actif et est inclus spécifiquement dans Flux monétaires—biens, prêts et autres dettes.

Il existe une série annuelle de données de 1987 au 2002 (à l'exception de 2000) illustrant les dépenses des ménages pour les réparations et les rénovations dans l'Enquête sur les réparations et rénovations effectuées par les propriétaires-occupants (l'ERRP). Toutefois, cette enquête a été annulée de façon permanente en 2003. L'ERRP a été une source annuelle d'estimations au sujet des dépenses pour les réparations et les rénovations. Voir **Dépenses en réparations et rénovations effectuées par les propriétaires-occupants**, n° 62-201-X au catalogue et **Estimations des dépenses de réparations et de rénovations des propriétaires-occupants : récentes modifications de l'approche**, n° 62F0026M au catalogue.

4.3.10 Taxes foncières et frais pour les eaux usées

Le montant facturé, à l'exclusion des remises. Les frais de service spéciaux (p. ex. la collecte des déchets, les eaux usées), les améliorations locales et les redevances d'eau sont inclus si ces éléments figurent dans la facture de taxes foncières. Les taxes foncières qui sont incluses dans les charges de copropriété sont exclues.

4.3.11 Électricité

Il arrive que des répondants déclarent les paiements que le ménage fait pour l'électricité avec les paiements relatifs à l'eau et aux égouts. Cela a une incidence sur les estimations des dépenses moyennes des ménages et sur les pourcentages déclarants aux catégories « Électricité » et « Eau et égouts ». Toutefois, la catégorie sommaire « Eau, combustible et électricité » n'est pas touchée.

4.3.12 Hébergement des voyageurs

Exclut l'hébergement dans le cadre de voyages organisés (lequel est inclus dans les voyages à forfaits).

4.3.13 Appareils ménagers

Le prix d'achat net après déduction de l'allocation d'échange et de tout autre rabais. Cette variable exclut les appareils inclus dans l'achat d'une maison et les appareils encastrés. Les dépenses pour l'achat et installation de l'équipement, des appareils et des accessoires ménagers encastrés (p. ex., les appareils encastrés et la moquette) sont inclus avec les améliorations et modifications du ménage.

4.3.14 Achat d'automobiles et de camions

Le prix d'achat net, y compris le matériel supplémentaire, les accessoires et les garanties achetées au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de la reprise ou d'une vente distincte. (Il y a vente distincte lorsqu'un véhicule est vendu indépendamment par le propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas échangé au moment de l'achat ou de la location d'un autre véhicule.)

4.3.15 Soins de santé

Les coûts et dépenses directs (déboursés) pour les primes d'assurance. La distinction entre les primes des régimes d'assurance-maladie privés et des régimes à financement public (provinciaux) n'est pas toujours claire pour les répondants. Les intervieweurs sont formés pour aider, mais les variations de la protection et de l'administration des divers régimes d'assurance-maladie provinciaux compliquent cette tâche. Pour cette raison, on peut faire davantage confiance à l'estimation globale des primes d'assurance-maladie qu'aux composantes : régime d'assurance-hospitalisation et frais de médicaments et régime privé d'assurance-maladie.

4.3.16 Voyages à forfaits

Comprennent au moins deux éléments tels que le transport et l'hébergement, ou bien l'hébergement avec la nourriture et les boissons.

4.3.17 Tabac et articles pour fumeurs

Comprennent les cigarettes, tabac, cigares, allumettes, pipes, briquets, cendriers, papier et tubes à cigarettes, etc.

4.3.18 Boissons alcoolisées

Comprennent celles achetées dans les magasins et restaurants. Sont incluses également les dépenses d'articles et frais de bière, de vin, ou de spiritueux maison. Les achats de boissons alcoolisées sont parfois sous-déclarés.

4.3.19 Jeux de hasard (net)

Correspond à la somme des dépenses sur tous les types de jeux de hasard moins la somme des gains provenant de tous les types de jeux de hasard. Si le total des gains est plus élevé que le total des dépenses, le montant à être déduit des dépenses est fixé à 1 \$ de moins que les dépenses et la valeur des gains restants est placée sous la variable « Autres entrées d'argent ».

4.3.20 Dépenses diverses

Comprennent les frais engagés relativement à d'autres propriétés possédées (pas le logement principal ni la maison de villégiature), à des services d'avocats non reliés aux logements, à des services financiers, des cotisations à des syndicats et à des associations professionnelles, des contributions et cotisations à des clubs

sociaux et autres organisations, des confiscations de dépôts, des amendes, la perte ou le vol d'argent et l'achat d'outils et d'équipement pour le travail et d'autres biens et services divers.

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données actuelles pour les Dépenses diverses avec les données de l'Enquête sur les dépenses des familles (1996 ou avant). Pour une description complète des différences entre ces deux variables, voir la **Note destinée aux anciens utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses des familles** (62F0026MIF2000002) disponible gratuitement sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca).

4.3.21 Impôts personnels

Il s'agit de l'impôt sur le revenu payé dans l'année de référence pour cette année-là et les années antérieures, plus les autres impôts personnels (impôts sur les dons, taxe scolaire de Terre-Neuve et du Labrador, etc.) moins les remboursements d'impôt sur le revenu reçu en 2007. Les crédits d'impôt tels que les prestations pour enfants et les crédits de la taxe sur les produits et services du gouvernement fédéral, et les crédits d'impôt provinciaux sont inclus dans Revenu moyen du ménage avant impôt.

4.3.22 Paiements d'assurance individuelle et cotisations de retraite

Comprennent les paiements pour l'assurance individuelle, les rentes, l'assurance-emploi, les régimes de pension publics et privés, et éléments semblables. Pour certaines utilisations des données, certains de ces éléments peuvent être considérés comme des épargnes, même s'il peut être difficile d'établir une relation entre la dépense et une hausse de l'épargne. Cette catégorie de dépenses était appelée Sécurité avant l'enquête de 1996. (Les cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) sont incluses dans la catégorie Flux monétaires—biens, prêts et autres dettes.)

4.3.23 Cadeaux en argent et contributions

Comprennent les sommes d'argent et pensions alimentaires données à des personnes à l'extérieur du ménage ou à des organismes de bienfaisance. Ceci n'inclut pas l'argent dépensé pour des cadeaux donnés à des personnes à l'extérieur du ménage, comme c'était le cas dans l'enquête sur les dépenses des familles.

4.4 Caractéristiques du logement

On vise ici les données sur les caractéristiques du logement qui sont recueillies à la date de l'interview.

4.4.1 Genre de logement

On décrit le genre de logement où demeure le ménage à la date de l'interview. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier.

- Une **maison individuelle** comprend seulement une unité de logement et est complètement séparée sur tous les côtés de toute autre construction, à l'exception de son propre garage ou remise.
- Une **maison individuelle attenante** se compose de maisons jumelées ou maisons doubles et de maisons en rangée.
- La catégorie **appartement** comprend les duplex (deux logements superposés), triplex, quadruplex ou les immeubles à appartements.
- Les **autres** logements englobent les maisons mobiles, les maisons motorisées, les tentes, les wagons ou les bateaux (y compris les maisons flottantes et les bateaux d'habitation) qui servent de résidences permanentes et qui peuvent être déménagés dans un bref délai.

4.4.2 Besoin de réparations

Cette variable indique l'importance, selon le répondant, des réparations ayant été nécessaires pour remettre le logement à son état original à la date de l'interview. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

- Les **réparations majeures** se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement, ainsi que dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les tuyaux corrodés, les fils électriques endommagés, les planchers affaissés, les murs renflés et plafonds humides et les fondations qui s'effritent.
- Les **réparations mineures** se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, les appareils d'éclairage et interrupteurs brisés, les carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, les éviers qui fuient, les bardeaux ou la partie du revêtement extérieur manquants et la peinture écaillée.
- **L'entretien régulier** comprend, par exemple, la peinture, la réparation des robinets qui fuient, le nettoyage des gouttières obstruées, et des avant-toits.

4.4.3 Mode d'occupation

Cette variable est celle de la situation du ménage en matière de logement à la date de l'interview. Il est à noter que le mode d'occupation du logement peut également se rapporter à l'année de référence entière. Voir « Mode d'occupation » sous Catégories de classification pour les tableaux standards.

- **Propriétaire avec hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il y avait une hypothèque à la date de l'interview.
- **Propriétaire sans hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il n'y avait pas d'hypothèque à la date de l'interview.
- **Locataire** indique que le logement était loué par le ménage pour l'année de référence complète ou occupé sans frais à la date de l'interview.
- **Mode d'occupation mixte** inclut les situations des ménages qui étaient à la fois propriétaires et locataires pendant l'année de référence.

4.4.4 Année d'emménagement

Indique l'année où le ménage a emménagé dans le logement. Si le logement est occupé depuis plusieurs générations, inscrire la première année d'occupation du membre du ménage qui l'a occupé le plus longtemps.

4.4.5 Période de construction (pour le logement occupé à la date de l'interview)

Donne l'année ou la période où l'édifice original a été construit.

4.4.6 Nombre de pièces (pour le logement occupé à la date de l'interview)

Inclut les cuisines, les chambres à coucher, ainsi que les pièces finies au grenier ou dans le sous-sol. Elle exclut les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces utilisées uniquement à des fins commerciales.

4.4.7 Nombre de salles de bains (pour le logement occupé à la date de l'interview)

Compte le nombre de pièces dans le logement avec une douche et/ou une baignoire.

4.4.8 Appareil de chauffage principal (pour le logement occupé à la date de l'interview)

Le code de cette variable donne le genre du principal mode de chauffage utilisé pour chauffer le logement pendant l'hiver.

- **Fournaies à vapeur ou à eau chaude** est un système de chauffage central dans lequel la chaleur est transmise aux radiateurs du logement par des canalisations sous pression.
- **Fournaies à air chaud** est un système de chauffage central dans lequel la chaleur est transmise aux bouches d'air chaudes du logement par un ventilateur à entraînement. Il s'agit du système de chauffage central le plus courant. Les systèmes dotés d'une pompe à chaleur (thermopompe) doivent être classés dans cette catégorie.
- **Poêles de chauffage** inclut les unités de chauffage local (qui ne peuvent pas servir à chauffer plus d'une pièce), par exemple, les poêles à mazout, les poêles à gaz, les poêles à bois.
- **Chauffage à l'électricité** inclut les plinthes électriques fixes qui sont installées dans la totalité ou une partie des pièces du logement ainsi que les réseaux de fils installés dans le plafond ou le plancher dans la totalité ou une partie des pièces.
- **Autre chauffage** inclut les fourneaux de cuisine ou tous les autres types d'équipements de chauffage non mentionnés ci-dessus.

4.4.9 Âge du système de chauffage (pour le logement occupé à la date de l'interview)

Sert à déterminer depuis quand est installé le système de chauffage.

4.4.10 Principal combustible de chauffage (pour le logement occupé à la date de l'interview)

Principal combustible utilisé au cours de l'hiver pour le mode de chauffage principal, par exemple, mazout ou autre combustible liquide, gaz naturel, gaz propane, électricité, bois ou autres combustibles.

4.4.11 Principal combustible utilisé pour l'eau chaude courante (pour le logement occupé à la date de l'interview)

Genre de combustible utilisé pour l'eau chaude courante, par exemple, mazout ou autre combustible liquide, gaz naturel, propane électricité, ou autre combustible tel que le bois.

4.4.12 Principal combustible utilisé pour la cuisson (pour le logement occupé à la date de l'interview)

Principal combustible utilisé pour la cuisinière dont se sert le plus fréquemment le ménage, par exemple, gaz naturel, propane, électricité ou autre combustible à cuisson. Dans la catégorie « Autre », on inclut le mazout ou autre combustible liquide et le bois.

4.5 Équipement ménager

Généralement, les appareils et équipement sont inclus s'ils sont opérationnels ou s'ils seront bientôt réparés, et s'ils sont situés dans le logement occupé à la date de l'interview. Ils doivent être achetés ou loués pour l'usage exclusif du ménage.

4.5.1 Machine à laver

Les machines à laver qui se trouvent à l'extérieur du logement et qui sont utilisées par un certain nombre de ménages ne sont pas comptées.

4.5.2 Sécheuse

Les sécheuses peuvent être électriques ou au gaz. Elles peuvent être situées à l'extérieur du logement et celles qui sont partagées avec d'autres ménages ne sont pas comptées.

4.5.3 Lave vaisselle automatique

Il peut être encastré ou mobile.

4.5.4 Congélateur

Un congélateur est une pièce d'équipement particulière et ne fait pas partie d'une unité de réfrigération comme le compartiment de congélation du réfrigérateur.

4.5.5 Appareil de climatisation

Une unité centrale est conçue pour rafraîchir l'air dans tout le logement et peut être située à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, par exemple, au sous-sol d'un immeuble à appartements. Un appareil de climatisation de fenêtre est installé dans une fenêtre ou dans un mur pour rafraîchir l'air dans une pièce.

4.5.6 Téléphone (incluant l'utilisation commerciale)

Les téléphones utilisés à des fins commerciales sont inclus si le commerce est situé dans le logement. Les téléphones sans fil sont inclus. Les téléphones cellulaires sont exclus.

4.5.7 Téléphone cellulaire

Les appareils de messagerie textuelle portatifs avec les capacités d'un téléphone cellulaire sont inclus. Les téléphones sans fil sont exclus.

4.5.8 Lecteur de disques compacts

Un lecteur de disques compacts peut être un appareil séparé, un élément d'une chaîne stéréo ou un appareil intégré à un meuble (comme un appareil combiné récepteur/magnétocassette, disque compact).

4.5.9 Magnétoscope

Un magnétoscope est un appareil qui peut être raccordé à un téléviseur ou à un moniteur pour faire jouer des cassettes vidéo.

4.5.10 Ordinateur domestique

Les systèmes qui servent exclusivement à des fins commerciales ne sont pas inclus.

4.5.11 Utilisation d'Internet à la maison

Indique si le ménage a accès ou pas à l'Internet par l'entremise de l'ordinateur à la maison. Elle comprend également les cas où un ordinateur personnel est utilisé pour se relier à un ordinateur d'affaires situé à l'extérieur du logement, pour avoir accès à l'Internet. Les cas où l'accès à l'Internet est assuré directement par un ordinateur situé à l'extérieur du logement sont exclus (p. ex. au travail).

4.5.12 Type de connexion à Internet

« Autre type de connexion » inclut la ligne téléphonique rattachée à un téléviseur et la connexion sans fils (p. ex. téléphone cellulaire, appareil numérique personnel).

4.5.13 Véhicules possédés

Le nombre de véhicules (automobile, fourgonnette/van, camion) possédés par les membres du ménage au 31 décembre entièrement ou partiellement pour leur usage personnel à l'exception de ceux qui sont loués.

4.5.14 Automobiles possédées

Le nombre d'automobiles possédées par les membres du ménage au 31 décembre entièrement ou partiellement pour leur usage personnel à l'exception de celles qui sont louées.

4.5.15 Fourgonnettes ou camions possédés

Le nombre de fourgonnettes/vans et camions possédés par les membres du ménage au 31 décembre entièrement ou partiellement pour leur usage personnel à l'exception de ceux qui sont loués.

4.6 Catégories de classification pour les tableaux standards

4.6.1 Canada

En 1998, 1999, et tous les deux ans par la suite à partir de 2001, les statistiques pour le Canada incluent les territoires. Pour les autres années, les statistiques au niveau du Canada incluent les 10 provinces seulement.

4.6.2 Province/territoire

Les grandes divisions politiques du Canada. Les données pour les territoires sont disponibles pour 1997 (couverture insuffisante pour l'inclusion des statistiques au niveau du Canada), 1998, 1999 et tous les deux ans par la suite à partir de 2001.

4.6.3 Régions métropolitaines

Le concept général pour la délimitation des régions métropolitaines consiste à relier une grande région urbaine aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec cette grande région est élevé. (Voir le **Dictionnaire du recensement de 2001**, p. 258, au catalogue n° 92-378-X.)

Pour l'Enquête sur les dépenses des ménages, les données sont mises en tableaux d'après les limites des régions métropolitaines de recensement (RMR) de 2001. Dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses des ménages, seules les données pour la partie ontarienne de la RMR d'Ottawa–Gatineau (Ottawa) sont mises en tableaux pour la région métropolitaine. Les données pour la partie québécoise (Gatineau) sont incluses dans les données mises en tableaux pour la province de Québec et le Canada.

Les régions métropolitaines pour lesquelles les données sur les dépenses des familles sont mises en tableaux sont les suivantes : St. John's, Charlottetown–Summerside, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria.

4.6.4 Revenu

Pour obtenir des statistiques officielles sur le revenu, consultez la publication intitulée **Le revenu au Canada**, n° 75-202-X³ au catalogue.

4.6.5 Quintiles de revenu des ménages

Groupes de revenu obtenus par le classement des ménages en ordre ascendant du revenu total des ménages et par la répartition des ménages en cinq groupes de sorte que le nombre estimatif de ménages dans chaque groupe est le même.

Dans un tel quintile, le nombre de ménages dans l'échantillon pour « toutes les catégories » est de quatre ménages plus élevé que le nombre total de ménages dans l'échantillon. Ce phénomène est attribuable au fait que les ménages qui forment la frontière entre deux quintiles doivent être inclus dans l'un ou l'autre des deux quintiles qu'ils séparent. (Ainsi, le seuil supérieur d'un quintile donné devient le seuil inférieur du quintile suivant.) Puisqu'il y a quatre frontières entre les quintiles, le nombre de ménages dans la catégorie « toutes les catégories » dans une table quintile augmente par quatre.

4.6.6 Mode d'occupation du logement

Renseignement sur le fait qu'un membre du ménage était propriétaire ou était locataire du (des) logement(s) dans lequel le ménage vivait pendant l'année de référence. Voir également « Mode d'occupation » sous Caractéristiques du logement.

- **Tous les propriétaires** désigne les ménages qui ont vécu pendant toute l'année de l'enquête dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage. Voir aussi « Pourcentage propriétaires du logement (à la date de l'interview) » dans Caractéristiques des ménages et Mode d'occupation sous Caractéristiques du logement.
- **Propriétaire sans hypothèque** était propriétaire du logement pendant toute l'année de référence sans une hypothèque à la date de l'interview.
- **Propriétaire avec hypothèque** était propriétaire du logement pendant toute l'année de référence avec une hypothèque à la date de l'interview.
- **Locataire** louait un logement pendant toute l'année de référence (à titre de locataire ayant un loyer ordinaire, ou ne payant aucun loyer ou un loyer réduit).
- **Mode d'occupation mixte** inclut les situations des ménages qui étaient à la fois propriétaires et locataires pendant l'année de référence.

4.6.7 Type de ménage

Les ménages se répartissent dans les catégories suivantes :

- **Ménages de une personne** sont les ménages où une seule personne occupe le logement.

3. L'enquête sur les finances des consommateurs (EFC) avait de tout temps été la source des estimations annuelles du revenu de Statistique Canada. Depuis l'année de référence 1998, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est devenu la source principale des estimations annuelles transversales du revenu, en plus de la production des données longitudinales sur le revenu.

- **Ménages de conjoints** sont les ménages dont le conjoint, marié à la personne de référence ou avec qui il vit en union libre, était membre du ménage à la date de l'interview. Ce type de ménage peut être davantage ventilé en ménages de conjoints sans enfants (sans autre personne), avec enfants (sans autre personne) et avec d'autres personnes. On entend par « enfants » les fils ou les filles célibataires ou les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, qui peuvent avoir n'importe quel âge. On entend par « autres personnes », les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié », d'autres parents par la naissance ou le mariage, et les personnes non apparentées.
- **Ménages monoparentaux** sont les ménages dans lesquels la personne de référence n'a aucun conjoint sur place et où il y a au moins un enfant (fils, fille, ou enfant en foyer nourricier célibataire de la personne de référence). Les ménages monoparentaux pour lesquels des données sont présentées dans cette publication ne comprennent pas d'autres personnes.
- **Autres ménages** peuvent être répartis en ménages composés de personnes apparentées seulement et de ménages ayant une personne non apparentée à la personne de référence (p. ex. un pensionnaire, un chambreur, un employé). On entend par personnes apparentées :
 - les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier de la personne de référence dont l'état matrimonial est autre que célibataire, jamais marié;
 - les personnes apparentées à la personne de référence par la naissance ou par le mariage (ni le conjoint, ni le fils ou la fille, ni l'enfant en foyer nourricier);
 - le conjoint de la personne de référence qui n'était pas présent dans le ménage à la date de l'interview.

4.6.8 Taille de la région de résidence

Les logements échantillonnés sont attribués aux groupes suivants, selon la taille de la population en 2001 (selon les limites du recensement de 2001) de la région métropolitaine, de la municipalité ou de la région urbaine où ils sont situés.

- Régions urbaines :
 - 1 000 000 et plus
 - 500,000 à 999,999
 - 250,000 à 499,999
 - 100,000 à 249,999
 - 30,000 à 99,999
 - moins de 30 000
- Région rurale

4.6.9 Région urbaine

Pour l'Enquête sur les dépenses des ménages (selon le cadre d'échantillonnage de l'EPA), les régions urbaines comprennent :

- toutes les grandes régions métropolitaines (même si elles contiennent certaines régions rurales);

- la plupart des petites régions métropolitaines (appelées également agglomérations de recensement). Dans certains cas, si une agglomération de recensement contient une grande population rurale, seulement la partie urbaine est considérée comme urbaine;
- les régions urbaines fondées sur la définition du recensement : « Les régions urbaines qui ont une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. »

4.6.10 Région rurale

Tout le territoire à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme une région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales couvrent tout le Canada.

4.7 Les statistiques présentées dans les tableaux standards

4.7.1 Dépense moyenne par ménage

Les dépenses totales estimatives de tous les ménages divisées par le nombre estimatif de ménages. La moyenne est fondée sur tous les ménages dans une colonne, y compris les ménages qui ont indiqué une valeur zéro.

4.7.2 Pourcentage déclarant

Le pourcentage des ménages qui ont déclaré avoir acheté un article. On ne peut pas faire l'addition de ces pourcentages pour obtenir des sous-totaux.

4.7.3 Dépense moyenne par ménage déclarant

Est calculée pour les ménages qui déclarent cette dépense, c'est-à-dire sans valeurs nulles. La dépense moyenne par ménage déclarant a été calculée à partir de chiffres non arrondis. À noter aussi que la somme des dépenses dans cette colonne ne correspond pas aux sous-totaux indiqués.

4.7.4 Pourcentage des dépenses totales

Est calculé comme la dépense moyenne par ménage en pourcentage des dépenses totales. Cette statistique est également connue comme « part du budget ».

4.7.5 Dépense médiane par ménage

On obtient les regroupements de dépenses en classant les ménages par ordre croissant de dépense pour un article donné, puis en répartissant les ménages en deux groupes, de manière à ce que le nombre estimatif de ménages soit le même dans chaque groupe. La dépense déclarée par le ménage classé au premier rang dans le premier groupe serait la médiane. La somme des estimations pour les dépenses individuelles dans une colonne donnée d'un tableau ne correspond pas aux sous-totaux ou aux totaux. Les ménages qui n'ont déclaré aucune dépense sont inclus.

4.7.6 Dépense médiane par ménage déclarant

On obtient les regroupements de dépenses en classant les ménages par ordre croissant de dépense pour un article donné, puis en répartissant les ménages en deux groupes, de manière à ce que le nombre estimatif de ménages soit le même dans chaque groupe. La dépense déclarée par le ménage classé au premier rang dans le premier groupe serait la médiane. La somme des estimations pour les dépenses individuelles dans une colonne donnée d'un tableau ne correspond pas aux sous-totaux ou aux totaux. Les ménages qui n'ont déclaré aucune dépense **ne sont pas inclus**.

5 La relation entre les estimations des dépenses de l'Enquête sur les dépenses des ménages et celles du Système de comptabilité nationale

Les utilisateurs doivent prendre note d'importantes différences entre les estimations des dépenses de consommation courante totales de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) et les dépenses personnelles totales en biens et services de consommation du Système de comptabilité nationale (SCN). Bien que l'EDM soit importante, elle ne constitue pas l'unique source de données utilisée par le SCN pour l'établissement des comptes nationaux.

Les estimations des dépenses courantes de l'EDM et du SCN comprennent toutes les deux les dépenses personnelles en biens et services effectuées au pays et à l'étranger par des résidents canadiens. De plus, dans le SCN, les dépenses personnelles de biens et de services de consommation comprennent les dépenses des « associations de particuliers », notamment les organismes privés sans but lucratif tels que les oeuvres de bienfaisance, les syndicats, les régimes de retraite complémentaires, les fonds communs de placement, les sociétés mutuelles d'assurances et d'autres regroupements semblables sans but lucratif au service des ménages. Ces organismes sont considérés comme des regroupements de personnes agissant collectivement pour le bien de la communauté.

Les estimations des Comptes nationaux comprennent les dépenses faites dans les territoires du Nord. Les estimations de l'EDM comprennent des données sur le Nord uniquement pour les années pendant lesquelles l'enquête est menée dans cette région. L'EDM a inclus les données sur le Nord dans ses totaux pour le Canada pour Les estimations des Comptes nationaux comprennent les dépenses faites dans les territoires du Nord. Les estimations de l'EDM comprennent des données sur le Nord uniquement pour les années pendant lesquelles l'enquête est menée dans cette région. L'EDM a inclus les données sur le Nord dans ses totaux pour le Canada pour 1997, 1998, 1999, 2001, 2003, 2005 et 2007.

Les données sur les dépenses des personnes vivant seules qui sont décédées, qui ont émigré ou qui ont été placées dans un établissement institutionnel l'année où s'est tenue l'EDM ne font pas partie des résultats de celle-ci, mais sont incluses dans les Comptes nationaux. Contrairement à l'EDM, les Comptes nationaux comprennent des données sur les résidents canadiens en poste à l'étranger, tels que les diplomates et le personnel militaire.

L'EDM préserve l'information sur l'achat de biens neufs et usagés. Dans les Comptes nationaux, les dépenses personnelles comprennent l'achat de biens neufs, mais, pour ce qui est des biens usagés ayant auparavant appartenu au secteur personnel, marges sur biens usagés.

Plusieurs dépenses qui ne sont pas directement engagées par les membres du ménage se font attribuer des valeurs imputées dans les Comptes nationaux. Par exemple, dans les Comptes nationaux, on assigne des valeurs imputées aux dépenses suivantes : le coût des produits agricoles consommés directement par les ménages agricoles et le coût des articles que reçoivent les employés en remplacement des salaires.

L'imputation d'une dépense des ménages s'impose également dans le cas d'une banque ou d'une autre institution financière offrant des services d'intermédiation financière pour lesquels aucuns frais ne sont consignés (p. ex. la partie des frais d'intérêts qui représente les frais d'administration).

Dans l'EDM, les dépenses liées au logement comprennent, pour les propriétaires, les taxes foncières, l'assurance-habitation, les versements hypothécaires réguliers, les services, les frais d'entretien et de réparations, etc. Dans les Comptes nationaux, les dépenses personnelles des propriétaires en ce qui concerne le logement sont déterminées par voie d'imputation d'une valeur locative aux logements.

Les dépenses de consommation courante totales dans l'EDM et les dépenses personnelles totales dans les Comptes nationaux recouvrent essentiellement les mêmes catégories de biens et services. Cependant, les dépenses de consommation courantes totales dans l'EDM comprennent certains articles qui sont classifiés comme des paiements de transferts et donc exclus des dépenses personnelles totales dans les Comptes nationaux, par exemple, les frais d'immatriculation des véhicules, les primes versées à un régime public d'assurance-maladie et la partie transferts des intérêts sur la dette de consommation.

À titre d'enquête, l'EDM peut fournir des données annuelles détaillées sur les dépenses, et ce, non seulement à l'échelle nationale et provinciale/territoriale, mais aussi selon la région métropolitaine, la catégorie de revenu et le

type de ménage. Le SCN fournit des données annuelles et trimestrielles à l'échelle nationale et annuelles à l'échelle provinciale ou territoriale.

6 Comment utiliser les tableaux de données sur les dépenses

Nous expliquons dans cette section les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler les données sur les dépenses de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Nous conseillons vivement aux utilisateurs de consulter cette section avant de procéder à leur propre analyse des données.

Les données sur les dépenses, qui sont indiquées dans les tableaux, sont des estimations basées sur l'échantillon total, c'est-à-dire sur les ménages qui ont déclaré des dépenses pour un article et sur ceux qui n'en ont pas déclaré. Le pourcentage de répondants qui ont déclaré un achat est indiqué dans les tableaux, pour permettre aux utilisateurs d'estimer à la fois le nombre de ménages déclarant un achat et les dépenses moyennes des ménages déclarant avoir fait un achat.

6.1 Comment calculer le nombre de ménages déclarant un achat

Voir « Exemple de données ».

Pour calculer le nombre estimé de ménages déclarant un achat, multipliez le nombre estimé de ménages (qui apparaît en haut de la colonne) par le pourcentage de ménages déclarants, puis divisez par 100.

Par exemple, voici comment calculer le nombre de ménages, de la tranche de revenu la plus basse qui ont engagé des dépenses pour des animaux domestiques :

$$\frac{\text{Nombre estimatif de ménages} \times \text{Pourcentage déclarant les dépenses reliées aux animaux domestiques}}{100}$$

(1) Exemple : $\frac{463\,590 \times 29,4}{100} = 136\,295$

6.2 Comment calculer les dépenses moyennes par ménage déclarant un achat

Voir « Exemple de données ».

Pour calculer les dépenses moyennes par ménage déclarant des achats pour un article, divisez les dépenses moyennes des ménages pour cet article par le pourcentage correspondant de ménages déclarants, puis multipliez par 100.

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes consacrées aux animaux domestiques par les ménages qui ont réellement engagé de telles dépenses :

$$\frac{\text{Dépenses moyennes des ménages pour les animaux domestiques} \times 100}{\text{Pourcentage déclarant}}$$

(2) Exemple : $\frac{239 \$ \times 100}{47,6} = 502 \$$

6.3 Comment calculer les dépenses moyennes par personne

Voir « Exemple de données ».

Pour calculer les dépenses moyennes par personne pour un article donné, divisez les dépenses moyennes par ménage de cet article par la taille du ménage (indiquée vers le haut de la colonne).

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par personne pour l'alimentation, pour les ménages de la tranche de revenu la plus basse :

$$\frac{\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation}}{\text{Taille du ménage}}$$

(3) Exemple : $\frac{2\,474 \$}{1,29} = 1\,918 \$$

Au moment de comparer les estimations des dépenses par personne, ne pas oublier que la composition de la famille (nombre d'enfants et d'adultes) est un facteur dans bon nombre de profils de dépenses.

6.4 Comment calculer le pourcentage des dépenses moyennes totales par ménage (part du budget)

Voir « Exemple de données ».

Pour calculer le pourcentage qu'un article représente par rapport aux dépenses moyennes totales des ménages (part du budget), divisez les dépenses moyennes par ménage pour cet article, par les dépenses totales pour l'ensemble des articles, puis multipliez par 100.

Par exemple, voici comment calculer le pourcentage que représentent les achats d'aliments dans les ménages de la tranche de revenu la plus basse par rapport aux dépenses totales :

$$\frac{\text{Dépenses moyennes par ménage pour l'alimentation} \times 100}{\text{Dépenses moyennes totales par ménage}}$$

(4) Exemple : $\frac{2\,474 \$ \times 100}{12\,311 \$} = 20,1\%$

6.5 Comment intégrer les articles de dépenses à vos propres groupements

Voir « Exemple de données ».

On peut additionner les dépenses moyennes par ménage indiquées pour différents articles dans une colonne, pour obtenir de nouveaux totaux partiels. (Mais ne pas additionner les pourcentages déclarant à différents articles.)

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par ménage, de la tranche de revenu la plus basse, pour l'alimentation, le logement et l'habillement :

Dépenses moyennes pour l'alimentation + habillement + logement (tranche de revenu la plus basse)

Exemple : $2\,474 \$ + 427 \$ + 4\,426 \$ = 7\,327 \$$

6.6 Comment combiner des colonnes de données

Voir « Exemple de données ».

Pour combiner des colonnes, utilisez le nombre estimé de ménages (qui apparaît en haut de chaque colonne) pour calculer la moyenne pondérée des valeurs dans les colonnes. Pour calculer les dépenses moyennes pour plusieurs colonnes, multipliez le nombre estimé de ménages par les dépenses moyennes pour un article, pour chacune des colonnes à combiner. Faites ensuite la somme des résultats, puis divisez ce total par la somme du nombre estimé de ménages.

Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes pour l'alimentation, pour les ménages des trois tranches de revenu les plus bas :

$$\frac{\begin{aligned} &(\text{Nombre estimatif de ménages de la tranche de revenu la plus basse} \times \text{dépenses} \\ &\text{moyennes pour l'alimentation}) + \\ &(\text{nombre estimatif de ménages de la seconde tranche de revenu la plus basse} \times \\ &\text{dépenses moyennes pour l'alimentation}) + \\ &(\text{nombre estimatif de ménages de la troisième tranche de revenu la plus basse} \times \\ &\text{dépenses moyennes pour l'alimentation}) \end{aligned}}{\begin{aligned} &\text{Nombre estimatif de ménages de la tranche de revenu la plus basse} + \\ &\text{nombre estimatif de ménages de la seconde tranche de revenu la plus basse} + \\ &\text{nombre estimatif de ménages de la troisième tranche de revenu la plus basse} \end{aligned}}$$

(5) Exemple : $\frac{(463\,590 \times 2\,474 \$) + (882\,370 \times 2\,881 \$) + (797\,740 \times 3\,518 \$)}{463\,590 + 882\,370 + 797\,740} = 3\,030 \$$

6.7 Comment calculer les dépenses totales d'un article pour l'ensemble des ménages ou un sous-groupe de ménages

Voir « Exemple de données ».

Pour calculer les dépenses moyennes totales pour un article pour l'ensemble des ménages ou pour les ménages appartenant à un sous-groupe particulier (p. ex. les ménages de la tranche de revenu la plus basse), multipliez les dépenses moyennes par ménage de cet article par le nombre estimé de ménages (qui apparaît en haut de la colonne).

Par exemple, voici comment calculer combien l'ensemble des ménages de la tranche de revenu la plus basse ont dépensé pour l'alimentation :

Dépenses moyennes par ménage de la tranche de revenu la plus basse pour l'alimentation x nombre estimé de ménages

Exemple : $2\,474 \$ \times 463\,590 = 1\,146\,921\,660 \$$

À noter que cette valeur globale est basée sur un échantillon qui exclut les ménages sur une partie de l'année et les autres personnes non admissibles à l'enquête.

6.8 Comment calculer le pourcentage des dépenses totales pour l'ensemble des ménages (part de marché)

Voir « Exemple de données ».

La part des dépenses, ou part de marché, représente le pourcentage des dépenses totales pour un article que l'on peut attribuer à un sous-groupe particulier de ménages, par exemple le pourcentage de l'ensemble des dépenses d'habillement attribuables aux ménages de la tranche de revenu la plus basse. Ce pourcentage est calculé en divisant les dépenses totales consacrées pour un article par un sous-groupe particulier de ménages (pour savoir comment calculer, voir ce qui précède), par les dépenses totales engagées pour cet article par l'ensemble des ménages, puis en multipliant par 100. Par exemple, voici comment calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation, par les ménages de la tranche de revenu la plus basse :

$$\frac{\text{Dépenses moyennes par ménage de la tranche de revenu la plus basse pour l'alimentation} \times \text{Nombre estimatif de ménages de la tranche de revenu la plus basse}}{\text{Dépenses moyennes de l'ensemble des ménages pour l'alimentation} \times \text{Nombre estimatif de ménages dans l'ensemble des classes}} \times 100$$

$$\text{Exemple : } \frac{2\,474 \$ \times 463\,590}{5\,960 \$ \times 10\,900\,500} = 1,77 \%$$

(6)

Tableau explicatif 2**Sommaire des dépenses moyennes des ménages selon le groupe de revenu du ménage**

	Groupe du revenu du ménage							
	Toutes les catégories		Moins de 10 000 \$		10 000 \$ à 14 999 \$		15 000 \$ à 19 999 \$	
	nombre	moyenne	nombre	moyenne	nombre	moyenne	nombre	moyenne
Taille du ménage	10 900 500	2,61	463590	1,29	882 370	1,52	797 740	1,94
	milliers de dollars	pourcentage	milliers de dollars	pourcentage	milliers de dollars	pourcentage	milliers de dollars	pourcentage
Dépense moyenne par ménage								
Alimentation	5 960	100,0	2 474	100,0	2 881	100,0	3 518	100,0
Logement	8 477	99,9	4 426	99,3	5 051	99,5	5 833	99,9
Dépenses pour les animaux domestiques	239	47,6	67	29,4	70	27,2	122	38,2
Vêtements	2 115	99,0	427	92,0	615	96,1	840	98,2
Dépenses totales	49 068	100,0	12 311	100,0	15 036	100,0	20 143	100,0

Note(s) : Ces données ne proviennent pas de l'enquête de l'année courante.

6.8.1 Estimation du coefficient de variation

Il est possible d'estimer le coefficient de variation (CV) de n'importe quelle donnée non représentée aux annexes au moyen d'une relation entre le CV et le nombre de ménages qui ont déclaré avoir engagé des dépenses pour un article ou qui ont une caractéristique de logement donnée. Des études antérieures ont montré que le CV de l'estimation d'un article a tendance à régresser proportionnellement à la racine carrée du nombre de ménages qui ont déclaré des dépenses pour l'article en question.

Par exemple, selon l'annexe B, le CV estimé pour les dépenses moyennes des ménages au titre d'un logement loué est, pour l'ensemble des ménages en Ontario, de 4.61%. Pour estimer le CV des dépenses moyennes des ménages au titre de logements loués à Toronto, on devrait utiliser l'équation suivante. Veuillez noter que cette méthode ne fournit qu'une estimation du CV seulement.

CV pour les dépenses moyennes consacrées à des logements loués par les ménages à Toronto :

$$\text{CV (pour l'ensemble des ménages)} \times \sqrt{\frac{\text{Nombre de ménages déclarants en Ontario}}{\text{Nombre de ménages déclarants à Toronto}}}$$

$$= 4,12\% \times \sqrt{(768 / 358)}$$

$$= 4,12\% \times 1,46$$

$$(7) \quad = 6,02\%$$

où le nombre de ménages déclarant des dépenses consacrées à des logements loués en Ontario

$$\begin{aligned} &= \frac{\text{échantillon de l'Ontario} \times \text{pourcentage déclarant}}{100} \\ &= \frac{2\,156 \times 35,6}{100} \\ \text{(8)} \quad &= 768 \end{aligned}$$

et où le nombre de ménages déclarant des dépenses consacrées à des logements loués à Toronto

$$\begin{aligned} &= \frac{\text{échantillon de Toronto} \times \text{pourcentage déclarant (Toronto)}}{100} \\ &= \frac{902 \times 39,7}{100} \\ \text{(9)} \quad &= 358 \end{aligned}$$

Note : Lorsqu'il est nécessaire de calculer un CV pour une sous-population à l'échelle du Canada (p. ex. ménages composés d'un parent unique) le CV pour le Canada devrait être utilisé.

Note 2 : Ces données ne proviennent pas de l'enquête de l'année en cours.

7 Produits et services connexes

7.1 Tableaux détaillés

Les tableaux standards suivants sont également disponibles :

62F0031X	Détail des dépenses moyennes des ménages pour le Canada, les provinces et les territoires, et certaines régions métropolitaines
62F0032X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon le quintile de revenu du ménage pour le Canada et les provinces
62F0033X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon le mode d'occupation du logement pour le Canada
62F0034X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon le type de ménage pour le Canada
62F0035X	Détail des dépenses moyennes des ménages selon la taille de la région de résidence pour le Canada
62F0041X	Caractéristiques des logements et de l'équipement ménager pour le Canada, les provinces et les territoires, et certaines régions métropolitaines
62F0042X	Caractéristiques des logements et de l'équipement ménager selon le quintile de revenu pour le Canada
62F0043X	Caractéristiques des logements et de l'équipement ménager selon le mode d'occupation du logement pour le Canada
62F0044X	Caractéristiques des logements et de l'équipement ménager selon le genre de ménage pour le Canada
62F0045X	Caractéristiques des logements et de l'équipement ménager selon la taille de la région de résidence pour le Canada

7.1.1 Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

Cette série fournit de la documentation détaillée sur les problèmes, les concepts, la méthodologie, la qualité des données et d'autres éléments de recherche pertinents liés aux dépenses des ménages tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

62F0026M Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

7.1.2 CANSIM

CANSIM (le Système canadien d'information socio-économique) est une base de données sous forme de tableaux transversaux multidimensionnels.

Vingt tableaux sont disponibles. Ils présentent les renseignements annuels de l'Enquête sur les dépenses des ménages au sujet des habitudes de dépenses des ménages canadiens, les caractéristiques de logement et l'équipement ménager selon les provinces et territoires et de certaines régions métropolitaines. Ces tableaux traitent des années d'enquête 1997 à 2007.

Le tableau 203-0001 présente des données sommaires sur les dépenses, tandis que les tableaux 203-0002 à 203-0018 présentent des données détaillées. Les tableaux 203-0019 et 203-0020 fournissent des données sur l'équipement ménager.

7.1.3 Totalisations personnalisées

Les clients éprouvant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents. Des totalisations personnalisées peuvent être produites sur mesure aux termes d'un contrat (certaines restrictions liées à la protection de la confidentialité des répondants s'appliquent). On peut également fournir sur mesure les données agrégées au niveau des dépenses détaillées des ménages (comprennent les ménages pour l'année entière et les ménages pour une partie de l'année).